

Vaccin associé Rougeole/Oreillons/Rubéole (ROR)

PRÉVENTION DES MALADIES TRANSMISSIBLES

À quoi servent les vaccins?

On appelle aussi les vaccins des piqûres, des injections pour bébés ou des immunisations. Les vaccins aident notre système immunitaire à apprendre à reconnaître et à combattre les microbes qui causent les maladies.

Les vaccins ne protègent pas seulement les personnes qui sont immunisées, ils peuvent également protéger celles qui ne peuvent se faire vacciner pour des raisons médicales. Ceci s'explique par le fait qu'une personne immunisée est moins susceptible de propager une infection.

Avant l'introduction des vaccins, on ne pouvait pas faire grand-chose pour prévenir des maladies graves telles que le tétanos, la diphtérie, la coqueluche, la polio, la rougeole et la rubéole. De nos jours, peu de Canadiens attrapent ces maladies ou en meurent, car nous utilisons des vaccins. Cependant, la situation dans les pays où on n'utilise pas les vaccins de façon systématique permet de constater que ces maladies pourraient redevenir courantes au Canada si on arrêta de vacciner.

Quel est le but du vaccin?

Le but du vaccin est de prévenir la rougeole, les oreillons et la rubéole. Ces trois maladies sont causées par des virus et se propagent par l'entremise de l'air et des liquides propulsés de la bouche ou du nez de personnes infectées lorsque ces dernières toussent ou éternuent. Il n'existe aucun traitement spécifique pour ces maladies, mais il est possible de protéger les enfants en les vaccinant.

Que sont ces maladies?

La **rougeole** entraîne une irritation de la peau (rougeur), de la fièvre, des yeux irrités, un nez qui coule et la toux. Ceci dure généralement une à deux semaines. Cette maladie peut prendre des proportions graves chez certaines personnes. Il y en a qui développent une infection de l'oreille moyenne ou la pneumonie. Un petit nombre d'entre elles peut souffrir d'une inflammation du cerveau, ce qui peut entraîner des maux de tête, des crises cérébrales, le coma et/ou des dommages de longue durée.

Dans de très rares cas, une inflammation cérébrale de longue durée peut en résulter. Ceci provoque des crises et un dérèglement ou dérangement des fonctions cérébrales qui finissent par entraîner la mort.

Toute personne, peu importe son âge, qui n'est pas immunisée (protégée) peut contracter la maladie. Seules sont protégées ou immunisées les personnes ayant déjà eu la maladie ou ayant reçu un vaccin contre celle-ci. Les épidémies de rougeole se manifestent surtout chez les enfants.

Les **oreillons** peuvent provoquer un gonflement douloureux des glandes salivaires (généralement à l'intérieur des joues) et de la fièvre. On a constaté une inflammation douloureuse des testicules chez environ 25 p. cent des garçons et une inflammation douloureuse des ovaires chez environ 5 p. cent des filles, lorsque ces jeunes ont passé l'âge de la puberté. Dans 10 à 30 p. cent des cas, on constate une inflammation des membranes (méningite) qui entourent le cerveau. La méningite causée par les oreillons n'entraîne généralement pas de problèmes à long terme. Dans de rares cas, il peut en résulter la surdité d'une des oreilles, une inflammation cérébrale ou même la mort.

La **rubéole** est une maladie qu'il faut absolument éviter d'attraper pendant la grossesse, puisqu'elle peut occasionner des complications chez l'enfant à naître. Cette maladie peut entraîner des lésions cérébrales, une tête anormalement petite, la surdité, des problèmes cardiaques, la cécité, des yeux anormalement petits, le diabète, voire la mort. Un nombre élevé (90 p. cent) d'enfants de mères ayant été infectées au cours des trois premiers mois de la grossesse subira des effets. Il est donc important de vacciner les enfants en bas âge afin d'éviter qu'ils contractent plus tard la maladie ou la transmettent à une femme enceinte.

Chez les enfants et les adultes, la rubéole peut provoquer une rougeur de la peau, de la fièvre, le mal de gorge, des maux de tête, le gonflement des ganglions lymphatiques, des douleurs articulaires et l'arthrite. Les douleurs articulaires et l'arthrite peuvent durer jusqu'à un mois avant de disparaître. Dans certains cas rares, l'arthrite et l'inflammation cérébrale peuvent être de longue durée.

Quelle est la composition du vaccin?

Le vaccin est composé de trois formes peu intenses des virus susmentionnés, ainsi que de faibles quantités d'ingrédients tels que de la néomycine (un antibiotique) et de sorbitol. Le contenu des vaccins peut varier d'un fabriquant à l'autre, vérifier auprès de votre infirmière de santé publique ou de votre médecin pour savoir si vous devez vous faire vacciner avec le vaccin.

Quel est le niveau d'efficacité du vaccin?

Le vaccin a un niveau d'efficacité très élevé. Environ 97 p. cent des enfants vaccinés contre la rubéole, 95 p. cent de ceux vaccinés contre les oreillons et 85 à 95 p. cent de ceux ayant reçu une dose de vaccin contre la rougeole parviennent à développer des anticorps protecteurs. Après deux doses de vaccin antirougeoleux, le taux de protection atteint presque à 100 p. cent. On estime que la plupart des personnes ainsi immunisées seront protégées pour la vie contre les trois virus.

À qui faut-il NE PAS administrer ce vaccin?

- À toute personne dont le système immunitaire est affaibli. Toute personne qui a un trouble médical, prend des médicaments ou fait de la radiothérapie pouvant entraîner un affaiblissement du système immunitaire devrait consulter un médecin avant de se laisser vacciner.
- Toute personne gravement allergique aux composants du vaccin ou qui, par le passé, a déjà eu des réactions allergiques graves à un vaccin contre la rougeole, les oreillons ou la rubéole.
- Toute personne ayant une allergie grave aux produits en latex (dans l'emballage de certains vaccins ROR) devrait demander l'avis d'un médecin.
- Toute personne qui est gravement malade, avec ou sans fièvre, ne devrait pas être vaccinée. Cependant, le fait d'être légèrement malade, avec fièvre basse ou sans fièvre, n'est pas une raison de ne pas se laisser vacciner.
- Toute personne ayant reçu de l'immunoglobuline ou des produits sanguins au cours des quelques derniers mois. Selon le produit et la date où la personne l'a reçu, il faudra éventuellement reporter la vaccination. Veuillez consulter votre médecin ou le personnel infirmier de la santé publique.
- Toute femme enceinte.

Quels sont les effets secondaires?

- Des réactions normales de courte durée peuvent survenir dans le bras ayant reçu l'injection. Celles-ci se manifestent par des rougeurs, un gonflement, un durcissement, une sensation de brûlure et une sensibilité au toucher.
- Chez environ 5 p. cent des personnes non immunisées contre la rougeole ou la rubéole, une éruption cutanée passagère rougeâtre (irritation de la peau) se manifestera cinq à douze jours après la vaccination. Cette éruption peut parfois couvrir le corps entier. Elle se dissipe par elle-même et ne peut être transmise à d'autres humains.
- Il peut y avoir un gonflement temporaire des ganglions lymphatiques, en particulier de ceux de la tête et du cou, chez environ 5 à 15 p. cent des personnes non immunisées contre la rubéole.
- Des fièvres dépassant les 39,4° C peuvent survenir chez 5 à 15 p. cent des personnes non immunisées contre les virus. La fièvre débute généralement cinq à douze jours après la vaccination et dure en moyenne de un à deux jours. Des fortes fièvres peuvent, dans certains cas, provoquer des crises cérébrales. Ceci est plus commun chez les personnes ayant déjà eu des crises ou dont certains membres de la famille en ont. Les crises provoquées par la fièvre ne causent pas de lésions cérébrales et n'augmentent pas le risque de futures crises.
- L'arthrite et les douleurs articulaires se manifestent rarement chez les enfants âgés de moins de douze ans. Elles peuvent, toutefois, affliger les enfants plus âgés et les adultes, en particulier les femmes. Le risque est plus élevé chez les personnes qui ne sont pas encore immunisées. Ces manifestations se produisent quatre fois moins souvent avec l'injection du vaccin qu'avec la maladie même.
- Dans certains cas isolés, l'arthrite chronique, des hémorragies, des réactions allergiques graves, l'inflammation des glandes salivaires et des testicules, et même la mort (presque exclusivement dans le cas de personnes ayant un système immunitaire affaibli) peuvent survenir.

Que faut-il faire si des effets secondaires se manifestent après la vaccination?

On peut faire baisser la fièvre de différentes façons :

- en maintenant la température de la pièce autour de 18° C;

- en se déshabillant;
- en se reposant et en buvant des liquides tels que du jus de pomme coupé d'eau ou des boissons douces non pétillantes;
- en prenant des médicaments tels que de l'acétaminophène (Tylenol® ou Tempra®). Ne jamais donner d'acide acétylsalicylique (AAS ou aspirine) à un enfant.

Une compresse d'eau froide au point d'injection peut aider à calmer la douleur.

En cas de complications plus graves qu'une fièvre moyenne (39,4° C maximum), que des rougeurs, des douleurs ou des éruptions cutanées, veuillez consulter votre médecin.

Quelles précautions faut-il prendre après avoir reçu le vaccin?

Les femmes devraient éviter de devenir enceintes dans un mois suivant la vaccination.

Comment le vaccin est-il administré?

Le vaccin est administré par injection sous-cutanée (piqûre) dans la partie supérieure du bras.

À quel moment faut-il administrer le vaccin?

La première dose du vaccin associé Rougeole-Oreillons-Rubéole (ROR) doit être administrée quelque temps après le premier anniversaire de l'enfant. Il est conseillé d'administrer la deuxième dose à l'âge de cinq ans.

Programme d'immunisation systématique des enfants au Manitoba

Âge	DCaTP*	Hib	ROR**	Hép. B	dTCa	VCP7	VPP23	MC	MP	V	G****
2 mois	X	X				X					
4 mois	X	X				X					
6 mois	X	X				X					X***
12 mois			X							X ou	
18 mois	X	X				X					
4 à 6 ans	X		X							X ou	
10 ans				XXX				X		X	
14 à 16 ans					X						
Personnes à risque élevé seulement						X***	X***	X***	X***	X***	X*** annuel

DCaTP* Antidiphtérique, anticoquelucheux acellulaire (coqueluche), antitétanique, antipoliomyélitique (même injection, en même temps que le Hib)

Hib Contre l'hæmophilus influenzae B

ROR** Antirougeoleux, antiourlien (oreillons), antirubéoleux (même injection, le jour du 1^{er} anniversaire de l'enfant ou peu après cette date)

Hép. B Contre l'hépatite B (3 doses)

dTCa Antidiphtérique, antitétanique, anticoquelucheux acellulaire (coqueluche) (même injection)

VCP7 Antipneumococcique conjugué 7-valent

VPP23 Antipneumococcique polysaccharidique 23-valent

MC Antiméningococcique conjugué

MP Antiméningococcique polysaccharidique, groupes A, C, Y et W-135 combinés

V Varicelle

G Antigrippal

******* Des doses de rappel peuvent être requises selon l'âge de la personne.

******** Administré aux enfants bien portants (de 6 à 23 mois) à partir de l'automne 2004.

Personnes à risque élevé : Personnes susceptibles de contracter l'infection ou de présenter des complications au cours de la maladie. Pour plus de détails, consultez votre médecin de famille ou une infirmière de la santé publique.

L'enfant doit-il avoir reçu deux doses de vaccin antirougeoleux pour pouvoir fréquenter l'école?

Santé Manitoba recommande que tous les enfants reçoivent deux doses de vaccin antirougeoleux avant leur entrée en première année, sauf si un des parents ou le tuteur peut fournir les preuves suivantes :

- que l'enfant est déjà immunisé;
- qu'il existe des raisons médicales pour refuser le vaccin;
- que le parent ou le tuteur a des croyances religieuses ou autres lui interdisant de consentir à la vaccination.

En vertu de la *Loi sur la santé publique*, un enfant que l'on croit insuffisamment immunisé devra quitter l'école en cas d'épidémie de rougeole.

Vous devez signaler tout effet secondaire grave ou inhabituel à votre médecin ou à une infirmière de la santé publique.

Au Manitoba, comme partout au Canada, les réactions aux vaccins sont enregistrées et font l'objet d'un suivi.

Votre dossier de protection

Assurez-vous que votre médecin de famille ou l'infirmière de la santé publique mette votre dossier d'immunisation à jour, ainsi que celui de votre enfant, après chaque vaccination. Les cartes d'immunisation doivent être gardées en lieu sûr.

La vaccination est volontaire au Manitoba.

Ressources suggérées :

En vente dans les librairies :

- *Les Vaccins – Avoir la piqûre pour votre santé* (2002). Société canadienne de pédiatrie.
- *What Every Parent Should Know About Vaccines* (2002). Dr Paul Offitt et Dr Louis M. Bell.

Sur Internet :

- Gouvernement du Manitoba – Direction de la santé publique
www.gov.mb.ca/health/publichealth/cdc/index.html (en anglais)
- Division de l'immunisation et des maladies respiratoires – Agence de santé publique du Canada
www.phac-aspc.gc.ca/dird-dimr/index_f.html

- Coalition canadienne pour la sensibilisation et la promotion de la vaccination – Association canadienne de santé publique
www.immunize.cpha.ca/
- Société canadienne de pédiatrie
www.soinsdenosenfants.cps.ca/immunisation/index.htm
- National Immunization Program – Centres for Disease Control and Prevention – USA
www.cdc.gov/nip/ (en anglais)
- Immunization Action Coalition
www.immunize.org/ (en anglais)

Les données relatives aux vaccins que vous et vos enfants recevez peuvent être enregistrées dans le système manitobain de traitement des données pour le contrôle de l'immunisation (Manitoba Immunization Monitoring System ou MIMS). Cette base de données informatisée permet à votre médecin de famille, à votre pédiatre ou à l'infirmière de la santé publique de savoir quelles injections vous ou votre enfant avez reçues ou devez recevoir. Les données contenues dans le MIMS peuvent servir à produire des dossiers de vaccination ou à vous avertir, ou avertir votre médecin, lorsqu'un membre de la famille a manqué une vaccination. Santé Manitoba peut utiliser ces renseignements dans le but d'évaluer l'efficacité de différents vaccins dans une perspective de prévention.

Si vous avez besoin de renseignements concernant les vaccins que vous ou vos enfants avez reçus, veuillez vous adresser à un bureau de la santé publique ou à un poste de soins infirmiers de votre région.

Communiquez avec votre médecin de famille ou avec une infirmière de la santé publique, ou appelez Health Links-Info Santé au 788-8200, à Winnipeg, ou sans frais au 1 888 315-9257 ailleurs au Manitoba.

Tampon du bureau local de la santé publique